



Aujourd'hui quatorze ventose an second de la republique  
 Genevoise a dix heures du matin pardevant moi  
 Jacques Francois Joseph Lefebvre officier public de la  
 maison commune de Geneve sont comparus en la  
 halle publique d'une part Adrien Joseph  
 de l'age de trente neuf ans domicilié  
 dans cette commune fils des sieurs Christophe Joseph et de Marie  
 Jeanne Moret, d'autre part Marie Catherine Joseph le jeune  
 d'age de vingt cinq ans et de Marie fille de Jean Hellegou  
 et de Marie et de Jean Catherine Marguerite de l'age de  
 de l'age de dix huit ans les quels futurs conjoints étoient  
 accompagnés de Jean Baptiste Hellegou marié d'age de  
 trente trois ans frère du marié, Francois Joseph Brognard  
 d'age de quarante un an officier municipal ami des parties  
 Jean Jacques Brognard d'age de trente neuf ans et de Marie  
 Germaine à la mariée, Augustin Joseph Bailly teneur d'age  
 de trente un an beau frère de la mariée, tous domiciliés à  
 Geneve, moi officier public après avoir fait lecture en présence  
 des parties et des témoins de l'acte de naissance du marié  
 portant que il est né le cinq mars mil sept cent quatre vingt  
 de l'acte de naissance de la mariée qui constate quelle est  
 née le sept juillet mil sept cent soixante huit, de l'acte de  
 publication des promesses de mariage entre les futurs conjoints  
 dressé par moi le dix ventose et affiché le même jour à la porte  
 de la maison commune après aussi avoir vu Joseph Hellegou  
 et Marie Catherine Joseph le jeune ont eu déclaré à haute voix  
 se prendre en telle union pour époux j'ai prononcé au nom de la  
 loi que lesdits Adrien Joseph Hellegou et Marie Catherine  
 Joseph le jeune sont unis en mariage et j'en ai dressé le présent  
 acte que les parties et les témoins ont signé avec de l'aveu  
 de moi en ce qui concerne Augustin Joseph Bailly et Francois Joseph  
 Brognard qui ont signé avec moi  
 fait en la maison commune de Geneve le quatorze jour ventose an second  
 Augustin Joseph Bailly J. J. Lefebvre officier public  
 Francois Joseph Brognard

M.1794.3.4 M.02.VT.14

publication du 1<sup>er</sup> decadi ventose an 2 : adrien joseph hannepique âgé de 37 ans, fils des feus cristophe et de marie jeanne mortié et marie catherine josephe leureux fille de jean philippe agé de 61 ans et de feu antoinette decleti, tous deux domiciliés à Wizernes

Aujourd'hui quatorze ventose l'an second de la republique française à onze heures du matin pardevant moi jacques françois joseph lefevre officier public de la commune de wizernes sont comparus en la maison commune d'une part adrien joseph hannepique âgé de trente neuf ans domicilié dans cette commune fils des feus cristophe joseph et de marie jeanne mortier ; d'autre part marie catherine josephe leureux âgée de vingt cinq ans et demie fille de jean philippe manouvrier et de feu antoinette martine declety tous domiciliés à wizernes lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de jean baptiste hannepique meûnier âgé de trente trois ans frere du mariant , françois joseph brogniard âgé de quarante un an officier municipal ami des parties, jean jacques lescoutre âgé de trente neuf ans et demie cousin germain à la mariante , auguste joseph bailly tisserand âgé de trente un an beau frere de la mariante tous domiciliés à wizernes, moi officier public après avoir fait lecture en présence des parties et des temoins de l'acte de naissance du mariant portant qu'il est né le cinq mars mil sept cinquante cinq de l'acte de naissance de la mariante qui constate quelle est née le sept juillet mil sept cent soixante huit, de l'acte de publications des promesses de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi le dix ventose et affiché le meme jour à la porte de la maison commune après aussi que adrien joseph hannepique et marie catherine josephe leureux ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux j'ai prononcé au nom de la loi que les dits adrien joseph hannepique et marie catherine josephe leureux sont unis en mariage et j' en ai dressé le present que les parties et les temoins n' ont signé ayant déclaré ne savoir écrire excepté augustin joseph bailly et françois joseph brogniard qui ont signé avec moi fait en la maison commune de wizernes jour mois et an susdits  
*augustin joseph bailly j : f : j : lefevre officier public  
françois joseph brogniard*